
Conseil de la famille et de l'enfance

**Rapport
annuel
2000-2001**

Les activités du Conseil de la famille et de l'enfance

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil de la famille et de l'enfance

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec, 8^e étage, bureau 800
Québec (Québec)

G1R 6B5

Téléphone : (418) 646-7678

Sans frais : 1-877-221-7024

Télécopieur : (418) 643-9832

Site Web : www.cfe.gouv.qc.ca

Courrier électronique : conseil.famille.enfance@cfe.gouv.qc.ca

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19525-X
ISSN 0847-3587

© Gouvernement du Québec, 2001

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 21 de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance, le treizième rapport d'activités de cet organisme pour l'année financière terminée le 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre d'État à la Famille et à l'Enfance,

Linda Goupil

Québec, octobre 2001

Madame Linda Goupil
Ministre d'État à la Famille et à l'Enfance,
Ministre de la Famille et de l'Enfance
Ministre responsable de la condition féminine et
Ministre responsable des aînés
1122, Chemin Saint-Louis, 3^e étage
Sillery (Québec) G1S 4Z5

Madame la Ministre d'État,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 21 de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance, le treizième rapport de nos activités pour l'année financière se terminant le 31 mars 2001.

Ce rapport rend compte des travaux du Conseil ainsi que des autres activités qu'il a assumées en vertu de son mandat.

Veillez recevoir, Madame la Ministre d'État, l'assurance de la collaboration de tous les membres du Conseil et l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Conseil de la famille et de l'enfance,

Nicole Boily

Québec, septembre 2001

Table des matières

Mot de la présidente 9

I- La présentation du Conseil de la famille et de l'enfance 11

1. L'organisme 11
2. Le mandat du Conseil 11
3. Les membres du Conseil 11
4. Les ressources humaines 13
5. Les ressources financières et matérielles 13

II- Les activités du Conseil en 2000-2001 15

1. Les réunions du Conseil 15
 - 1.1 Les séances 15
 - 1.2 Les travaux internes 15
2. Le Colloque Démographie et Famille, les impacts sur la société de demain 15
3. Un Avis sur les relations entre les familles et les écoles 15
4. Autres interventions 16
 - 4.1 Un mémoire sur la reconnaissance et le financement des organismes communautaires 16
 - 4.2 Un mémoire sur l'assurance parentale 16
 - 4.3 Un mémoire sur le projet de politique du développement scientifique 17
 - 4.4 Un mémoire sur les services de santé et de services sociaux 17
 - 4.5 Un mémoire sur le projet de politique jeunesse 17
 - 4.6 Une intervention sur les allocations familiales 17
5. Les travaux en cours le 31 mars 2001 17
6. La recherche dans le domaine de la famille et de l'enfance 18
 - 6.1 Le Conseil de développement de la recherche au Québec 18
 - 6.2 Action concertée pour le soutien et la diffusion de la recherche sur la famille et l'enfance 18
 - 6.3 Le partenariat de recherche : Familles en mouvement et dynamiques intergénérationnelles 18
 - 6.4 Le groupe de recherche sur la cohésion sociale 18

7. Les activités de communication et de promotion de l'approche familiale 18
 - 7.1 Les rencontres de la présidente 18
 - 7.2 Les communications officielles et les relations avec les médias 19
 - 7.3 Les activités publiques 20
 - 7.4 La participation à des colloques et à des conférences 20
 - 7.5 La participation à des comités de travail ou à des organisations 21
 8. Le Centre de documentation 22
- Annexes – Les publications du Conseil 2000-2001 23
- L'application de certaines lois 23

Mot de la présidente

En l'an 2000-2001, le Conseil de la famille et de l'enfance a été présent aux événements et a rempli son mandat sous différents aspects. Il me fait donc plaisir de vous présenter notre rapport d'activités pour cette année.

Celle-ci se caractérise surtout par plusieurs interventions ponctuelles, par la publication d'un Avis sur les relations entre les familles et les écoles et surtout par l'organisation du Colloque *Démographie et Famille, les impacts sur la société de demain* qui a remporté un grand succès.

Quelques mémoires ont développé l'approche familiale au moment de consultations publiques gouvernementales. À titre d'exemple, le Conseil est intervenu en regard du développement du mouvement communautaire, de la politique de développement scientifique et de l'organisation des services de santé.

Il a publié un Avis *sur les relations entre les familles et les écoles*. À la demande de la Ministre, le Conseil a fait ressortir les préoccupations des parents envers l'école en tenant compte, à la fois des débats issus des États généraux, de la mise en place de la Réforme de l'éducation, des modifications apportées à la Loi sur l'Instruction publique, de certaines recherches et d'expériences vécues par les parents au sein des mécanismes de participation. Le Conseil a examiné ensuite la place occupée par les parents dans le monde scolaire puisque ce sont eux qui ont « à l'égard de leur enfant, le droit et le devoir de garde, de surveillance et d'éducation ». Il a fait état du rapprochement de la famille, de l'école et de la communauté. Il a conclu sur une vision prospective en faisant le pont avec la philosophie de base de la politique familiale.

À la demande de la Ministre, le Conseil est à préparer un Avis *sur la situation socio-démographique et les familles*. Pour nourrir sa propre réflexion et susciter un débat public à cet effet, le Conseil a procédé d'abord à l'organisation d'un colloque qui eu lieu à la fin de novembre. Il a ainsi offert l'occasion à tous les acteurs sociaux de débattre des principaux enjeux de la question démographique actuelle et projetée pour pouvoir dégager des orientations qui vont lui permettre l'élaboration de l'Avis en question.

Le Conseil prépare en même temps un état de situation *sur la famille et l'adolescence*. Cette période de vie des jeunes qui se situe entre 10 et 17 ans, est

qualifiée de transition, de charnière, de passage entre l'enfance et l'âge adulte. Elle est une période vécue normalement par la majorité des parents et des adolescents. La normalité de cette période ne veut cependant pas dire qu'il y a absence d'embûches et de difficultés pour les parents et pour les jeunes, ce qui peut créer par période, un climat chaotique, perturbé, en rupture d'équilibre dans la famille et dans différentes sphères de la communauté.

Malheureusement, la société projette trop souvent une image négative de cette période au détriment du vécu réel des adolescents, ce qui a pour effet d'inquiéter les parents et même les jeunes. Au moment où il est abondamment question de la jeunesse, et que celle-ci peut se prolonger jusqu'à 30 ou 35 ans, le Conseil cherche à déterminer quelle attention particulière doit être accordée aux parents qui sont et qui seront responsables d'adolescents pour les accompagner dans leur développement. Ce sera le thème de notre prochain rapport annuel.

En terminant, j'aimerais attirer l'attention sur la controverse qui touche la question des allocations familiales. Aux représentants des médias et des groupes qui questionnaient le Conseil à ce propos, nous avons pu rappeler que la politique familiale du Québec comportait une panoplie de mesures au bénéfice des parents et qu'il ne fallait pas voir dans les allocations familiales la seule forme d'aide aux familles, ni les services de garde comme les seuls services en développement. J'ai surtout déploré le discours ambiant qui polarisait la discussion sur l'alternative allocations familiales versus les services de garde à contribution réduite.

La politique familiale québécoise est large, multiministérielle et concerne la majorité des acteurs privés et communautaires. Cette polarisation restrictive autour des allocations familiales et des services de garde est néfaste du point de vue du Conseil et donne l'occasion de rappeler que le ministère de la Famille et de l'Enfance, a certes un rôle de maître-d'œuvre à jouer pour les services de garde, mais tout autant un rôle primordial d'initiateur et de coordonnateur de mesures diversifiées et appropriées en faveur des parents et des enfants du Québec. Ces rôles sont indispensables si l'on veut collectivement considérer la diversité des situations familiales et tenir compte de leurs besoins très diversifiés.

Voilà la trame de fond des interventions du Conseil actuellement, trame que le Conseil développe au fur et à mesure de ses travaux. L'année qui vient continuera d'être fertile en événements qui vont encore mobiliser les membres et le personnel du Conseil dans cette direction pour contribuer, à leur manière et selon leur mandat, au mieux-être des familles et des enfants du Québec.

La présidente,

Nicole Boily

I- La présentation du Conseil de la famille et de l'enfance

1. L'organisme

Le Conseil de la famille et de l'enfance est un organisme créé d'abord sous le nom du Conseil de la famille en vertu d'une loi constitutive sanctionnée le 1^{er} juin 1988 et mise en vigueur le 28 septembre 1988. Au mois de juin 1997, l'Assemblée nationale modifie cette loi en élargissant sa composition et son mandat. Le Conseil devient alors le Conseil de la famille et de l'enfance.

Constitué sur la base de la reconnaissance par l'État de l'importance de la famille et du rôle des parents, le Conseil représente la manifestation de la volonté du gouvernement du Québec de favoriser l'expression des familles et de leurs représentants ainsi que celle des institutions et des milieux concernés par les questions relatives à la famille et à l'enfance.

2. Le mandat du Conseil

La principale mission du Conseil demeure celle de conseiller le gouvernement en regard de la famille et de l'enfance. Consultations, études et recherches, production d'avis et de rapports, communications et information marquent les activités du Conseil à qui le gouvernement confie le rôle important de favoriser l'expression des familles, de leurs représentants, des institutions et des milieux concernés par les questions d'intérêt familial et d'enfance.

Composé de 15 membres, le Conseil de la famille et de l'enfance doit produire, à chaque année, un Rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec. Par le biais de ce Rapport, des Avis qu'il produit et de ses autres activités, le Conseil veut être attentif aux besoins des familles québécoises pour rendre compte au gouvernement de leur réalité au moment de la révision, de l'élaboration ou de l'adoption d'une politique ou de programmes qui ont des incidences sur la famille et les enfants.

Son champ de préoccupation est large et couvre tous les secteurs où la vie familiale se manifeste. Il adopte une vision prospective de la réalité familiale pour permettre l'amélioration de la qualité de vie des familles, des services aux enfants et du soutien aux parents dans leurs responsabilités envers les enfants.

Outre le gouvernement, le Conseil cherche à rejoindre, en conséquence, par sa composition et ses activités, les autres responsables sociaux du support

aux parents que sont les milieux de la santé et des services sociaux, les milieux municipaux et scolaires ainsi que le monde du travail.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut :

- 1° solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question relative à la famille et à l'enfance;
- 2° saisir la Ministre sous forme d'avis de toute question relative à la famille et à l'enfance qui mérite l'attention ou une action du gouvernement et lui soumettre ses recommandations;
- 3° effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions;
- 4° fournir de l'information au public sur tout avis ou rapport qu'il a transmis à la Ministre et que celle-ci a rendu public.

Il doit aussi donner son avis à la Ministre sur toute question ou projet relatif à la famille et à l'enfance qu'elle lui soumet. Tous les avis du Conseil sont transmis à la Ministre qui doit les rendre publics dans un délai d'au plus 60 jours. Il peut former des comités pour l'étude de questions particulières et s'adjoindre, s'il y a lieu, des collaborateurs de l'extérieur.

Le Conseil doit se réunir au moins huit fois par année.

3. Les membres du Conseil

Le Conseil de la famille et de l'enfance est formé de quinze membres choisis parmi les personnes susceptibles de contribuer à l'étude et à la solution de toute question relative à la famille et à l'enfance. Ils proviennent de divers milieux socio-économiques et sont nommés par le gouvernement sur la recommandation de la Ministre, après consultation des associations et des groupes voués aux intérêts des familles et des enfants et auprès des milieux et des institutions concernés par les questions d'intérêt familial.

La durée régulière du mandat des membres du Conseil est de trois ans, celle de la présidence de cinq ans. Leur mandat ne peut être renouvelé, consécutivement, qu'une seule fois.

Le 17 janvier 2001, le gouvernement a nommé pour un premier mandat de trois ans, M^{me} Vania Jimenez, en remplacement de M^{me} Renée Condé-Icart. Par la même occasion, il a renouvelé celui de M. Régis Labeaume pour un second mandat de trois ans.

Alors, le Conseil est composé des membres suivants au 31 mars 2001 :

M^{me} Nicole Boily (mandat 1998-2003) est la présidente du Conseil de la famille et de l'enfance. Résidente d'Outremont, elle était avant sa nomination, conseillère-cadre au ministère de la Famille et de l'Enfance, chargée des Services à la famille et à l'enfance.

M^{me} Suzanne Amiot (mandat 1999-2002) est résidente de Montréal. Elle est vice-présidente de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ).

M. François Blain (mandat 2000-2003) est résident de Boucherville. Il est responsable de projets en éveil à l'écrit à la Commission scolaire Marie-Victorin.

M^{me} Claudette Carbonneau (2^e mandat 1999-2002) est résidente de Montréal. Elle est la première vice-présidente de la Confédération des syndicats nationaux, responsable notamment de la coordination des négociations dans les secteurs public et privé.

M^{me} Denise T. Casimir (mandat 1997-2000) habite Chester. Elle est la présidente du Carrefour des affaires familiales du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec.

M^{me} Claire Chamberland (mandat 2000-2003) est résidente de Montréal. Elle est professeure à l'Université de Montréal et directrice de l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes.

M^{me} Suzanne Couture (mandat 1999-2002) habite à Val-d'Or où elle est conseillère municipale.

M^{me} Catherine Escojido (2^e mandat 1999-2002) est la vice-présidente du Conseil de la famille et de l'enfance. Elle habite Montréal et est la directrice des communications à Montréal international.

M. Kenneth George (2^e mandat 1997-2000) réside à Montréal et est à l'emploi de la C.S.S.T. Il est connu comme chercheur scientifique et commissaire d'école à la Commission des écoles de Montréal.

M^{me} Vania Jimenez (mandat 2001-2004) habite à Montréal. Elle est directrice de l'Unité de médecine familiale et médecin au CLSC Côte-des-Neiges.

M. Régis Labeaume (2^e mandat 2001-2004) habite Saint-Laurent à l'Île d'Orléans et il est chargé de projet à la Cité de l'Optique de Québec.

M^{me} Huguette Labrecque (mandat 1997-2000) habite Saint-Jean-Chrysostome et est agente de pastorale du diocèse de Québec. Elle est la présidente provinciale de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale.

M^{me} Suzelle Mongrain (2^e mandat 2000-2003) réside à Trois-Rivières où elle est la coordonnatrice de la Maison de la famille de Trois-Rivières.

M^{me} Claudette Pitre-Robin (mandat 1997-2000) habite Saint-Lambert et est la directrice du Regroupement des Centres de la petite enfance de la Montérégie.

M. Gilles Prud'Homme (mandat 1999-2002) habite à Montréal. Il est le directeur général d'Entraide pour hommes de Montréal.

La sous-ministre adjointe du ministère de la Famille et de l'Enfance, M^{me} Annette Plante, a été désignée par la Ministre pour siéger au Conseil, sans droit de vote cependant. Également, le secrétaire général du Conseil, M. Jean-Pierre Lamoureux, siège au Conseil, mais sans droit de vote.

4. Les ressources humaines

Le Conseil de la famille et de l'enfance s'appuie, pour la réalisation de ses activités, sur un secrétariat formé d'un personnel de la Fonction publique qui voit à réaliser les études et les recherches ainsi qu'à offrir le soutien professionnel requis par les travaux du Conseil.

La direction du Conseil est assumée par la présidente qui en est la porte-parole officielle. Elle voit à la mise en œuvre de ses décisions. Le secrétaire général, sous l'autorité de la présidente, agit à titre de secrétaire du Conseil et en administre le budget ainsi que les ressources humaines et matérielles.

Outre la présidente qui agit dans sa fonction à temps plein, neuf postes permanents sont autorisés pour les ressources humaines du Conseil. Un poste supplémentaire de niveau professionnel a été autorisé en cours d'année que le Conseil a dédié aux activités de communications.

Au 31 mars 2001, la permanence du Conseil est donc formée des personnes suivantes :

- M^{me} Danielle Aubert analyste-conseil
- M. Michel Forget analyste-conseil
(prêt de service
au SPGQ)
- M^{me} Céline Gariépy agente de secrétariat
- M^{me} Louise Girard secrétaire principale
- M. Jean-Pierre Lamoureux secrétaire général
- M^{me} Suzanne Lamy technicienne en
documentation
- M^{me} Monique Pagé analyste-conseil
- M^{me} Odette Plante agente d'information
- M^{me} Jacinte Roberge analyste-conseil

Jusqu'au 14 juillet, le Conseil a pu bénéficier des services de M^{me} Vesna Radulovic comme stagiaire et de ceux de M^{me} Odile Bédard, prêtée par la Régie régionale de Québec, jusqu'au 31 août, dans le dossier des familles avec adolescents.

5. Les ressources financières et matérielles

Le budget du Conseil de la famille et de l'enfance est compris, en 2000-2001, dans le portefeuille Famille et Enfance (C.R. 8100).

Catégories	Budget \$	Dépenses \$
Traitements	575,6	503,7
Fonctionnement	220,8	317,8
Capital	2,0	2,0
Total	798,4	823,5

Un compte à fin déterminée a été créé afin de recevoir les frais de participation et les contributions des commanditaires pour le Colloque Démographie et Famille. Les dépenses reliées à l'événement ont été affectées en tout premier lieu à ce compte, les autres étant assumées par le budget du Conseil.

Montant reçu : 42 725 \$

Depuis le 8 décembre 2000, les bureaux du Conseil sont logés à Place Québec au 900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 800, à Québec.

II- Les activités du Conseil en 2000-2001

1. Les réunions du Conseil

1.1 Les séances

En 2000-2001, le Conseil s'est réuni à six reprises pour des rencontres régulières : le 27 avril 2000 (75°), le 8 juin 2000 (76°), le 31 août 2000 (77°), le 12 octobre 2000 (78°), le 11 janvier 2001 (79°) et le 29 mars 2000 (80°).

Au cours des rencontres, les membres discutent et conviennent des orientations pour le contenu des travaux. Ils s'informent mutuellement de divers aspects reliés à la famille et à l'enfance. Ils mandatent des comités de travail pour les consultations et l'élaboration des différents Avis et Rapports. Ils approuvent enfin les textes et les recommandations. Plusieurs d'entre eux participent à des comités de travail pour l'élaboration plus suivie des Avis et des Rapports.

1.2 Les travaux internes

À l'occasion de certaines séances, les membres ont été amenés à adopter diverses dispositions relatives au fonctionnement propre du Conseil.

Ainsi, plusieurs moments ont été consacrés à l'élaboration d'une planification stratégique triennale du Conseil, en conformité avec la nouvelle Loi sur l'administration financière. Cette planification fut adoptée le 11 janvier 2001, transmise à la Ministre le 29 janvier. Celle-ci l'a déposée à l'Assemblée nationale le 5 avril 2001.

2. Le Colloque Démographie et Famille, les impacts sur la société de demain

Dans le cadre de la préparation d'un Avis demandé par la Ministre, le Conseil a décidé d'organiser un événement majeur sur cette question du rôle de la famille en regard de l'évolution démographique du Québec.

Un comité scientifique et un comité d'organisation ont été formés à cet effet. Des ressources humaines contractuelles ont été engagés pour aider le personnel régulier et des commanditaires ont été sollicités pour contribuer à la réussite du Colloque.

Un cahier spécial du journal *Le Devoir* a été publié le 25 novembre 2000.

Le Colloque s'est tenu les 28 et 29 novembre 2000 et a réuni près de 250 participants et participant-

tes, chercheurs, universitaires, représentants du gouvernement, des réseaux publics et de mouvement communautaire.

Le rôle de la famille eu égard à l'évolution démographique du Québec est évident et essentiel. On néglige trop souvent de rapprocher ces deux éléments pour en examiner toutes les dimensions et les dynamiques. Le Colloque s'est donc déroulé en trois mouvements: les données factuelles originales de la démographie québécoise, les nouvelles réalités de la vie familiale et des jeunes, puis le rôle des acteurs sociaux et du gouvernement.

Un optimisme prudent quant à l'avenir s'est dégagé des discussions, alors que les participants et les participantes se sont entendus pour une politique familiale globale et cohérente qui permettrait aux jeunes de réaliser leur désir d'enfant tout en étant résolulement de leur époque.

Le Conseil prépare les Actes qui vont contenir les conférences, les résumés des ateliers de travail et du Droit de parole pour que les discussions et les échanges soient diffusés le plus largement possible et pour que le débat se poursuive.

3. Un Avis sur les relations entre les familles et les écoles

Préparé sous la supervision d'un comité de travail, le Conseil a adopté un Avis intitulé *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles*, le 12 octobre 2000. Il a été publié le 28 mars 2001.

Toutes les transformations majeures que connaît la famille québécoise conditionnent la manière de vivre des parents et des enfants et se répercutent sur la vie à l'école. Pour tenir compte de ces nouvelles réalités familiales, l'école doit s'adapter en conséquence et revoir son fonctionnement ainsi que ses objectifs.

L'école elle-même est en pleine mutation et sa culture en redéfinition. Bousculé, le personnel scolaire doit lui aussi s'adapter. Si le milieu scolaire et le milieu familial sont de nature et de culture différentes, leur priorité demeure toutefois commune : l'éducation et le mieux-être des enfants.

Jadis, les professionnels de l'éducation considéraient que les parents n'avaient aucune autorité en matière d'enseignement et aucune place dans l'école.

Depuis, les choses ont changé. Aujourd'hui, les gens d'école reconnaissent un rôle important aux parents d'élèves et estiment que les enfants peuvent mieux profiter de leur scolarité lorsque la communication entre les familles et l'école est bonne.

En général, les parents ont une attitude positive à l'égard de l'école. Ils nourrissent des attentes envers cette institution à laquelle ils croient profondément. Il apparaît au Conseil de la famille et de l'enfance que les attentes des parents montrent une appropriation progressive de l'école et un changement dans les attitudes. Ils désirent s'engager et agir.

Pour dénouer les impasses qui subsistent et pour aider les parents et l'école à assumer leur rôle respectif mais complémentaire dans la réussite des enfants, des pistes de solution sont avancées par le Conseil :

- Abattre le mur des malentendus qui empêchent le dialogue et trouver des moyens pour établir une communication qui favorise la participation parentale et qui met l'accent sur la collaboration et la réciprocité.
- Valoriser la participation parentale sur les plans individuel, collectif et institutionnel.
- Sensibiliser les parents à l'importance de leur rôle en leur faisant prendre conscience qu'ils ont un pouvoir réel sur la réussite éducative de leurs enfants.
- Reconnaître la place et le rôle de l'enfant parce qu'une bonne partie de la communication famille-école transite par lui.
- Se mobiliser pour contrer l'échec et le décrochage comme passage obligé d'une collaboration primordiale entre la famille et l'école.
- Reconnaître la communauté comme un des acteurs qui a aussi son rôle à jouer dans cette mobilisation.

L'amélioration des relations entre la famille et l'école n'est donc possible que s'il existe entre les enfants, les adolescents, les parents et le personnel scolaire un climat de confiance et un esprit de collaboration. Les efforts de rapprochement et de coopération doivent viser avant tout le développement et l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, car c'est lui qui est au cœur de la famille et de l'école.

Pour préparer la réception de cet Avis chez les différents partenaires concernés, le Conseil a effectué des présentations préalables à la publication de l'Avis, avec :

Le ministère de l'Éducation

Le Conseil supérieur de l'éducation

La Fédération des comités de parents

La Centrale des syndicats du Québec

La Fédération québécoise du personnel de direction des écoles

La Fédération des commissions scolaires du Québec

L'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire.

4. Autres interventions

4.1 Un mémoire sur la reconnaissance et le financement des organismes communautaires

Le Conseil a demandé d'être reçu devant le Comité de consultation présidé par M. Gérald Larose sur la reconnaissance et le financement des organismes communautaires. La rencontre a eu lieu le 20 juin 2000 et le mémoire qui a repris les échanges plus en profondeur a été acheminé au Comité au cours de l'été.

Dans ce mémoire sur le projet de politique en matière d'action communautaire, le Conseil décrit l'histoire, l'évolution, les caractéristiques et les besoins des organismes communautaires familiaux. Il motive en particulier un rattrapage important en terme de soutien financier à ces organismes peu reconnus et qui sont davantage des milieux de vie agissant en prévention que des organismes de service. Le Conseil souhaite que la politique respecte l'autonomie des groupes et accorde un niveau de financement adéquat. Cet équilibre est difficile à atteindre. Le défi de la politique sera alors de lever les ambiguïtés et d'être respectueux des réalités propres à chacune des parties.

4.2 Un mémoire sur l'assurance parentale

Appelé en audience à contribuer à l'amélioration du projet de loi sur l'assurance parentale, le Conseil a préparé un mémoire qu'il a adopté le 31 août 2000 et qu'il a présenté en Commission parlementaire, le 7 novembre.

Dans ce mémoire, le Conseil appuie fortement ce projet québécois d'assurance parentale. Il presse le gouvernement d'aller de l'avant et recommande d'inclure parmi ses prestataires les étudiants et les étudiantes qui sont à l'âge d'avoir des enfants et de considérer la situation des travailleurs autonomes. Il attire l'attention également sur l'importance de la recherche et de la sensibilisation des milieux pour que soit mis en valeur le bien-fondé des mesures et le droit des personnes en emploi de s'en prévaloir.

4.3 Un mémoire sur le projet de politique du développement scientifique

Conscient de l'importance du développement de la recherche dans le domaine social et dans le champ familial, le Conseil a contribué à la consultation du Ministre sur le projet de politique du développement scientifique. Adopté le 31 août 2000, le mémoire a été transmis au Ministre le 20 octobre 2000.

Le Conseil se montre heureux des perspectives de ce projet de politique qui devrait stimuler la recherche québécoise, notamment dans le domaine familial, en consolidant ce qui a été entrepris, mais avec une reconnaissance et des mesures accrues : des investissements supérieurs dans le champ social et humain, un encouragement à l'innovation, la formation des chercheurs et la préparation de la relève, le développement de partenariats et la prise en compte des aspects régionaux.

4.4 Un mémoire sur les services de santé et de services sociaux

Voulant contribuer à la consultation de la Commission chargée d'examiner les services de santé et les services sociaux présidée par M. Michel Clair, le Conseil a préparé un mémoire qu'il a adopté le 31 août 2000. Il a été reçu en audience, le 18 octobre 2000.

Dans ce mémoire, le Conseil illustre la situation des familles et les responsabilités que l'organisation nouvelle des services leur impose sans les soutiens qui devraient les accompagner. Le Conseil souligne que les familles sont au cœur des interventions et qu'il est important de développer une approche familiale. Pour améliorer les services, il réitère le besoin de miser sur la prévention, d'instrumenter les familles en regard des programmes du virage ambulatoire et du maintien à domicile et de soutenir les parents de jeunes enfants.

4.5 Un mémoire sur le projet de politique jeunesse

Après avoir suivi de près la préparation, puis la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse, le Conseil a voulu réagir au contenu du projet de politique jeunesse. Il a produit à cet effet un mémoire qu'il a adopté le 31 août 2000.

Dans ce mémoire, le Conseil recommande de permettre une citoyenneté active des jeunes, d'adopter le système d'éducation à nos adolescents, de s'engager socialement dans une culture de la relève, de communiquer « la parentalité », de soutenir les jeunes parents, d'assurer l'accessibilité aux services de base, de prévoir des mesures de conciliation famille et travail.

4.6 Une intervention sur les allocations familiales

Alerté par l'intention du gouvernement de réduire les allocations familiales du même montant que l'augmentation des allocations fédérales, le Conseil a émis un communiqué de presse, le 21 avril 2000, pour réclamer un moratoire et même une révision des montants de base pour répondre aux besoins essentiels des familles.

5. Les travaux en cours le 31 mars 2001

Au moment de la fin de l'année administrative, deux comités de travail sont à l'œuvre.

Un premier comité de travail est chargé de la préparation de l'Avis sur le rôle de la famille devant la situation démographique du Québec, fort des résultats du Colloque et des recherches documentaires effectuées. Sous la responsabilité de M^{me} Nicole Boily, le comité comprend M^{mes} Suzanne Amiot, Catherine Escojido, Huguette Labrecque, Claudette Pitre-Robin et M. Gilles Prud'Homme. Le support professionnel est assuré par M^{me} Jacinte Roberge.

Un deuxième comité prépare la Rapport 2001 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, qui portera sur les familles avec des adolescents. Il est à élaborer un document de consultation à l'intention des parents et des intervenants et un autre pour les jeunes. Quatre séances régionales de consultation sont prévues pour avril et mai. Ce comité est sous la responsabilité de M. Kenneth George auquel se joignent M^{me} Nicole Boily, M. François Blain, M^{me} Suzanne Couture et M^{me} Huguette Labrecque. Le soutien professionnel est assuré par M^{me} Monique Pagé.

Le Conseil cherche à développer, en outre, une orientation nouvelle en regard du soutien économique des familles envisagé dans sa globalité. L'appauvrissement progressif de certaines familles est inquiétant.

En guise de suivi plus tangible à l'Avis *Familles et travail, deux mondes à concilier*, le Conseil a élaboré un questionnaire qu'il a administré auprès des membres de l'Ordre des conseillers en relations humaines et en relations industrielles agréés du Québec pour connaître comment sont considérés en entreprise les besoins des employés en terme de conciliation, comment les entreprises apportent des réponses, et ce qui pourrait être envisagé. Près de 250 conseillers et conseillères ont répondu. Le Conseil en traitera les résultats en vue d'une publication au printemps 2001.

Le Conseil organisera également des activités de sensibilisation et de rapprochement dans la ligne de son Avis sur les familles et les écoles.

6. La recherche dans le domaine de la famille et de l'enfance

Le Conseil participe aux objectifs de production, de diffusion et de transfert des connaissances dans le domaine de la recherche sur les familles et l'enfance par son implication très active à différents organismes.

6.1 Le Conseil de développement de la recherche au Québec

Le Conseil est membre fondateur du Conseil de développement de la recherche sur la famille au Québec basé à Trois-Rivières qui voit notamment à l'organisation bi-annuelle d'un Symposium de recherche sur la famille. Un Symposium réunit habituellement près de 350 participants répartis parmi les trois grands groupes de partenaires : les chercheurs, les gouvernementaux et les subventionnaires, les groupes communautaires familiaux et de l'enfance. Le 6^e Symposium aura lieu en novembre 2001.

Les Symposiums de Trois-Rivières sont devenus les indispensables rendez-vous de tous les intéressés par les derniers résultats de la recherche et ses applications sur l'intervention auprès des familles et des enfants.

6.2 Action concertée pour le soutien et la diffusion de la recherche sur la famille et l'enfance

Grâce à la collaboration de 11 partenaires, dont le Conseil de la famille et l'enfance, le Fonds FCAR est à constituer un fonds de 1 M \$ pour soutenir, en 2001-2004, des projets de recherche après un appel d'offres sur le soutien aux responsabilités parentales.

Le Conseil participe également à la constitution d'un fonds, sous l'égide du Fonds FCAR, qui porte sur le vieillissement de la population et ses impacts économiques et sociodémographiques.

6.3 Le partenariat de recherche : Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles

Le Conseil participe également au comité directeur et aux activités du partenariat de recherche sur la mouvance des familles et les dynamiques intergénérationnelles. Ce partenariat achève sa deuxième phase de fonctionnement et prépare sa demande de renouvellement de la subvention de fonctionnement d'équipe du C.Q.R.S. En continuité avec la phase 1, de nombreux projets de recherche sont réalisés sur différents aspects de la vie familiale contemporaine de manière à répondre aux préoccupations des milieux d'élaboration de politiques et des milieux d'intervention.

Le transfert et l'appropriation des connaissances se font par le biais de comités de priorité :

- les ruptures d'union, causes et conséquences pour les parents et les enfants (accent sur la prévention);
- les transformations des rôles paternels et maternels avec un accent sur la paternité;
- le soutien collectif aux familles aux plans politique et communautaire.

6.4 Le groupe de recherche sur la cohésion sociale

Le Conseil est partenaire d'un groupe de recherche sur les transformations familiales et la cohésion sociale. Il fut initié par des chercheurs de l'Université Western en Ontario, auquel collaborent des démographes du Québec. Parmi les partenaires, on retrouve aussi l'Institut Vanier de la famille et le Réseau canadien de recherches en politiques publiques. Des rencontres de travail et des activités de transfert de connaissances sont prévues au cours des prochaines années.

7. Les activités de communication et de promotion de l'approche familiale

La participation du Conseil de la famille et de l'enfance est souvent sollicitée pour la présentation de ses travaux, pour ajouter des considérations aux démarches d'organismes familiaux ou pour honorer des événements. Les membres du Conseil et du personnel tentent, dans la mesure du possible, de répondre à ces invitations pour promouvoir principalement l'approche familiale.

Outre les rencontres stratégiques de la présidente, voici un relevé de ces activités de communication et de promotion de l'approche familiale. Elles se répartissent en activités publiques lorsqu'il y a une prise de parole, et en participations à certains événements ou à certaines organisations.

7.1 Les rencontres de la présidente

M^{me} Nicole Boily procède régulièrement à des rencontres stratégiques pour prendre contact avec des personnes et des partenaires naturels du Conseil. Il s'agit des présidents et présidentes de conseils consultatifs québécois, de hauts dirigeants ministériels et d'organismes communautaires dans le domaine de la famille et de l'enfance ainsi que de dirigeants de grands réseaux d'intervention. Avec l'Avis sur la conciliation famille et travail, des rencontres plus diversifiées se sont faites dans le secteur privé. Suite à l'Avis sur la participation des parents et l'école, des rencontres dans ce milieu se sont faites plus nombreuses.

7.2 Les communications officielles et les relations avec les médias

En vertu de ses fonctions, le Conseil rend publiques ses interventions officielles. Il réagit, à l'occasion, de sa propre initiative, à des événements d'actualité où le Conseil veut faire valoir un aspect ou une préoccupation du domaine de la famille et de l'enfance. La majorité de ces interventions se retrouvent sur le site internet du Conseil qui constitue maintenant un instrument privilégié de communication.

Émission d'un communiqué de presse pour demander un moratoire sur toute modification aux allocations familiales, le 12 avril 2000.

Entrevue à l'émission « l'Outaouais ce matin » sur la conciliation famille et travail, le 13 avril 2000 (Nicole Boily).

Entrevue à l'émission « Le Midi-quinze » de Radio-Canada sur la conciliation travail-famille, le 13 avril 2000 (Nicole Boily).

Entrevue pour l'émission de Radio-Canada « Par les temps qui courent » sur la conciliation travail et famille, le 13 avril 2000 (Nicole Boily).

Entrevue à l'émission de Radio-Canada « Le Midi-quinze » sur la famille et l'école, le 24 avril 2000 (Nicole Boily).

Audience devant la Commission parlementaire des affaires sociales pour la défense des crédits budgétaires du Conseil, Québec, le 4 mai 2000 (Nicole Boily et Jean-Pierre Lamoureux).

Présentation devant les membres du Comité ministériel du développement social et du Comité ministériel de l'éducation et de la culture de l'Avis *Famille et Travail, deux mondes à concilier*, Québec, le 6 juin 2000 (Nicole Boily).

Participation à une entrevue pour la Revue des Cercles de fermières du Québec sur la conciliation travail et famille, le 12 juin 2000 (Nicole Boily).

Participation à une entrevue et au tournage avec Téléfiction – Canal-Vie pour l'émission *L'Art d'être parent*, Montréal, le 25 septembre 2000 (Nicole Boily).

Présentation d'un mémoire lors des audiences de la Commission d'étude sur les services de santé et des services sociaux, Québec, le 18 octobre 2000 (Nicole Boily, Jean-Pierre Lamoureux et Monique Pagé).

Présentation d'un mémoire dans le cadre des audiences publiques du projet de loi 140, Loi sur l'assurance parentale et le projet de règlement sur l'assurance parentale, Québec, le 7 novembre 2000 (Nicole Boily, Jean-Pierre Lamoureux et Jacinte Roberge).

Entrevue à l'émission *LIZA* dans les bureau de Radio-Canada à Québec sur *les coûts des enfants et la valorisation du rôle parental*, Québec, le 9 novembre 2000 (Nicole Boily).

Allocution d'ouverture dans le cadre du Colloque Démographie et Famille organisé par le Conseil de la famille et de l'enfance, Montréal, les 28 et 29 novembre 2000 (Nicole Boily).

Entrevue à l'émission de radio *Isabelle Maréchal* à CKAC sur la conciliation famille et travail, Montréal, le 15 janvier 2001 (Nicole Boily).

Participation à une entrevue avec M^{me} Élyette Curvale, journaliste pour l'Express d'Outremont, Montréal, le 5 février 2001 (Nicole Boily).

Participation à l'émission *Matin Express* à Radio-Canada sur la famille et l'école, Québec, le 7 mars 2001 (Nicole Boily).

Participation à une entrevue téléphonique avec une journaliste de La Presse sur la conciliation travail et famille, Montréal, le 9 mars 2001 (Nicole Boily).

Conférence de presse du Conseil organisée à l'occasion du dévoilement de l'Avis *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles*, Montréal, le 28 mars 2001 (Nicole Boily, Catherine Escojido, Jean-Pierre Lamoureux et Odette Plante).

Tenue de 6 rencontres préalables au lancement de l'Avis *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles*, avec les présidents des organismes suivants :

- le ministère de l'Éducation, le sous-ministre adjoint, M. Robert Bisailon, Québec, le 17 janvier 2001 (Nicole Boily et Jean-Pierre Lamoureux).
- Le Conseil supérieur de l'éducation, la présidente, M^{me} Céline St-Pierre, Québec, le 7 février 2001 (Nicole Boily et Jean-Pierre Lamoureux).
- la Fédération des comités de parents du Québec, tout le Conseil d'administration, Beauport, le 16 février 2001 (Nicole Boily et Jean-Pierre Lamoureux).
- la Centrale des syndicats du Québec, la présidente, M^{me} Monique Richard, Montréal, le 26 février 2001 (Nicole Boily et Jean-Pierre Lamoureux).
- la Fédération québécoise du personnel de direction des écoles, le président, M. Serge Rodrigue, Québec, le 14 mars 2001 (Nicole Boily et Jean-Pierre Lamoureux).
- la Fédération des commissions scolaires du Québec, le président, M. André Caron accompagné de M. Morel, Sainte-Foy, le 14 mars 2001 (Nicole Boily et Jean-Pierre Lamoureux).

- l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire, le président, M. Pierre Émery, Montréal, le 16 mars 2001 (Nicole Boily et Kenneth George).

7.3 Les activités publiques

Allocution dans le cadre du lancement du *Guide de prévention des troubles de la communication à l'intention de la clientèle de la petite enfance*, organisé par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, Montréal, le 10 mai 2000 (Nicole Boily).

Allocution lors de la clôture de la Semaine québécoise des familles 2000, Québec, le 21 mai 2000 (Nicole Boily).

Participation à un atelier dans le cadre du Congrès du Barreau du Québec sur la conciliation famille et travail, Mont-Tremblant, le 2 juin 2000 (Nicole Boily).

Rencontre de travail avec le Comité de consultation sur la reconnaissance et le financement du mouvement communautaire, à Québec, le 20 juin 2000 (Nicole Boily et Jean-Pierre Lamoureux).

Participation à la Table ronde du Réseau canadien de recherches en politiques publiques, Ottawa, le 6 novembre 2000 (Nicole Boily).

Présentation à la table ronde publique lors de la Journée de la santé publique, *Présences de pères, des politiques sociales à renouveler*, les 8 et 9 novembre 2000 (Jean-Pierre Lamoureux).

Allocution prononcée lors de la table ronde au Colloque Visions de la famille organisé par le Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles intitulée *Conceptions de la famille : enjeux pour l'intervention, les politiques publiques et la recherche*, Montréal, le 2 février 2001 (Nicole Boily).

Rencontre d'échange avec les membres du Conseil d'administration de la Fédération des unions de famille, à Brossard, le 3 mars 2000 (Nicole Boily, Jean-Pierre Lamoureux et François Blain).

7.4 La participation à des colloques et à des conférences

Participation au Forum québécois sur le vieillissement, à Montréal, les 28 et 29 avril 2000 (Louise Dallaire).

Participation au congrès de l'Association provinciale des techniciens et techniciennes en documentation du Québec, à Québec, les 9 et 10 mai 2000 (Suzanne Lamy).

Participation comme observateur au Forum des partenaires de la politique familiale, à Montréal, le 2 juin 2000 (Catherine Escojido et Jean-Pierre Lamoureux).

Participation au lancement de la CSN sur le *Portrait d'un mouvement*, Montréal, le 8 juin 2000 (Nicole Boily).

Participation à la consultation des groupes sur le Projet de Plan d'action gouvernemental pour les personnes âgées, à Longueuil, le 9 juin 2000 (Jean-Pierre Lamoureux).

Participation au Colloque Action municipale et familles, à Ville St-Laurent, le 10 juin 2000 (Jean-Marie Brûlé).

Participation à l'assemblée générale annuelle du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec, Pointe-du-Lac, le 12 juin 2000 (Nicole Boily et Jean-Pierre Lamoureux).

Participation au lancement, dans le cadre du 25^e anniversaire de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, du Forum national sur la citoyenneté et l'intégration, Montréal, le 27 juin 2000 (Nicole Boily).

Participation au Gala Reconnaissance organisé par le Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie, Longueuil, le 27 juin 2000 (Nicole Boily).

Participation à une journée d'échange convoquée par le Conseil de la santé et du bien-être, sur les travaux du Comité d'étude sur la santé et les services sociaux, à Montréal, le 7 septembre 2000 (Jean-Pierre Lamoureux et Monique Pagé).

Participation à l'Assemblée générale des membres du partenariat de recherche Familles en mouvance, à Montréal, le 8 septembre 2000 (Jean-Pierre Lamoureux).

Participation au souper à l'Assemblée nationale à l'occasion des séances du Parlement Sagesse, à Québec, le 12 septembre 2000 (Jean-Pierre Lamoureux).

Participation au Forum sur la citoyenneté du Québec, à Québec, les 21 et 22 septembre 2000 (Jean-Pierre Lamoureux).

Participation au dévoilement d'une affiche à l'occasion du 60^e anniversaire du droit de vote des Québécoises, Québec, le 2 octobre 2000 (Nicole Boily).

Participation aux Deuxièmes rencontres Sauvy et aux Treizièmes entretiens Jacques-Cartier, *Le Contrat social à l'épreuve des changements démographiques*, Montréal, les 4, 5 et 6 octobre 2000 (Nicole Boily et Danièle Blain).

Participation à une conférence donnée par M. Guy Rocher, sociologue, organisée par l'IAPC, Québec, le 19 octobre 2000 (Nicole Boily).

Participation au Séminaire organisé par le Conseil de développement de la recherche sur la famille (CDRFQ) sur *La compétence parentale et les expériences de soutien*, à Trois-Rivières, le 27 octobre 2000 (Jean-Pierre Lamoureux et Monique Pagé).

Participation au Congrès conjoint Centres jeunesse – CLSC, Québec, les 30-31 octobre 2000 (Monique Pagé).

Participation à une rencontre organisée par le Sommet du Québec et de la jeunesse dans le cadre de la préparation de la politique jeunesse, Montréal, le 3 novembre 2000 (Nicole Boily).

Participation au lancement du documentaire *Toc! Toc! Toc!* à l'occasion du 10^e anniversaire de La Maison des Enfants, Montréal, le 20 novembre 2000 (Nicole Boily).

Participation à un « 5 à 7 » organisé par Micro-Accès lors de la clôture du concours « PetitMonde » deviendra grand et le 2^e anniversaire de PetitMonde, Montréal, le 23 novembre 2000 (Nicole Boily).

Participation à l'annonce de la campagne *Tendre la main*, de l'AFÉAS, à Québec, le 30 novembre 2000 (Jean-Pierre Lamoureux).

Participation à la remise du *Prix Droits et Libertés – Édition 2000* et au 25^e anniversaire de la Charte des droits et libertés de la personne, Montréal, le 11 décembre 2000 (Nicole Boily).

Participation au Colloque *Cohésion sociale et Protection sociale : Nouvelles convergences ou espoirs nostalgiques ?* Montréal, les 25 et 26 janvier 2001 (Nicole Boily).

Participation à la Journée thématique *Les enjeux démographiques et l'intégration des immigrants* à l'occasion des États généraux sur la langue française, Montréal, les 25 et 26 janvier 2001 (Nicole Boily et Jacinte Roberge).

Participation au Colloque *Visions de la famille Les conceptions de la paternité, de la maternité et de la famille et leurs ancrages dans les savoirs et l'expérience* organisé par le Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, Montréal, le 2 février 2001 (Nicole Boily, Jean-Pierre Lamoureux, Monique Pagé et Jacinte Roberge).

Participation à la troisième rencontre du Forum des partenaires de la politique familiale organisée par le ministère de la Famille et de l'Enfance, Montréal, le 15 février 2001 (Nicole Boily).

Participation à une conférence donnée par Renée B. Dandurand sur la comparaison internationale de politiques familiales, Sainte-Foy, le 16 février 2001 (Monique Pagé).

Participation au Colloque organisé par le Centre de recherche interuniversitaire sur les transformations et les régulations économiques et sociales sur *Les facteurs d'inclusion sociale ont-ils changé ?* Montréal, le 22 février 2001 (Nicole Boily).

Participation au lancement d'un numéro spécial sur les jeunes de La Gazette des femmes par le Conseil du statut de la femme, Montréal, le 22 février 2001 (Nicole Boily).

Participation au Colloque organisé par le Conseil de la santé et du bien-être intitulé *Après le débat sur l'avenir du système de santé... Que faisons-nous ?* Montréal, le 2 mars 2001 (Nicole Boily).

Participation à la cérémonie d'assermentation et de présentation du nouveau Conseil des ministres, Québec, le 8 mars 2001 (Nicole Boily).

Participation à la réception donnée par le Lieutenant-gouverneur du Québec pour souligner la Journée internationale de la femme, Québec, le 21 mars 2001 (Nicole Boily).

Participation au Vin d'honneur organisé par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme, Montréal, le 22 mars 2001 (Nicole Boily).

Participation à l'ouverture officielle du nouveau YMCA Centre-Ville, Montréal, le 23 mars 2001 (Nicole Boily).

Participation au Forum national sur la reconnaissance sociale et économique de l'engagement de la femme pendant la période périnatale organisé par le Regroupement Naissance-Renaissance, Québec, les 26 et 27 mars 2001 (Danielle Aubert).

7.5 La participation à des comités de travail ou à des organisations

Comité d'experts du site Internet PetitMonde (Céline Juneau).

Conseil d'administration de l'Institut Vanier de la famille (Jean-Pierre Lamoureux).

Comité d'organisation de la Fédération des unions de familles pour les Prix de la famille, particulièrement pour le prix Gaston-Gauthier (Jean-Marie Brûlé).

Conseil d'administration et comité exécutif du Conseil de développement de la recherche sur la famille au Québec (Jean-Pierre Lamoureux).

Comité de gestion du Fonds FCAR concerté sur la famille et les enfants (Jean-Pierre Lamoureux).

Comité de gestion du Fonds FCAR concerté sur le vieillissement (Danielle Aubert).

Comité directeur et membre du sous-groupe gouvernemental du Partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles subventionné par le CQRS (Jean-Pierre Lamoureux).

Comité exécutif du groupe de recherche sur la cohésion sociale (Université Western) (Nicole Boily).

Comité de préparation du Colloque de la COFAQ sur les relations intergénérationnelles (Danielle Aubert).

Membre observateur au Forum des partenaires de la politique familiale (Nicole Boily).

Membre observateur au réseau des répondants ministériels de la politique familiale (Monique Pagé).

8. Le Centre de documentation

Le Centre de documentation est toujours très présent sur la scène des milieux documentaires. Sa thématique est orientée vers le domaine familial et social. Accessible aux chercheurs, aux étudiants de tous les niveaux ainsi qu'au grand public, le Centre est devenu un lieu incontournable de la recherche documentaire dans le domaine de la famille.

La collection s'enrichit graduellement par des acquisitions annuelles, des dons et des échanges; elle se compose de monographies, de documents officiels, de périodiques et d'ouvrages de référence. Le Centre offre une gamme de services propres à répondre aux besoins les plus raffinés de la recherche et de l'information : service de référence, recherche personnalisée, collection informatisée, périodiques et documents officiels, prêts entre bibliothèques (PEB), consultations sur place, sans oublier les consultations téléphoniques.

Pour continuer de soutenir et même devancer la recherche, le Centre de documentation est accessible par Internet et courrier électronique. De plus, le site internet du Conseil est une porte ouverte permettant des échanges plus rapides et personnalisés de l'information dispensée et des services offerts par le Conseil de la famille et de l'enfance.

Il est possible d'obtenir par l'intermédiaire du Centre de documentation les différents documents produits par le Conseil depuis 1988 en rejoignant la responsable, M^{me} Suzanne Lamy. Plusieurs d'entre eux sont encore disponibles en quantité variable comme ils sont mentionnés sur le site internet du Conseil : www.cfe.gouv.qc.ca

Annexes

1) L'application de certaines lois :

La Loi sur l'accès à l'information

Depuis plusieurs années, le Conseil est tenu de donner accès aux informations publiques qu'il peut produire. Aucune demande n'a été formulée en 2000-2001.

La Loi sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil doit, comme organisme public, prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

C'est le secrétaire général du Conseil qui agit comme responsable de l'application de la loi. Celui-ci a participé à une séance de formation organisée par le Comité de protection des renseignements personnels du ministère de la Famille et de l'Enfance. Des activités de sensibilisation ont été organisées pour le personnel sur son esprit et les exigences. Outre la protection des renseignements nominatifs, le Conseil verra à mettre à jour les mesures de sécurité informatique.

2) Les publications du Conseil en 2000-2001 :

Programme du Colloque Démographie et Familles, 2000.

Mémoire sur le projet de politique en matière d'action communautaire, juillet 2000, 23 p.

Mémoire à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, septembre 2000, 16 p.

Avis Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles, octobre 2000, 40 p.

Mémoire sur le projet de loi no 140 (Loi sur l'assurance parentale), intitulé *Répondre aux vrais besoins des familles québécoises*, octobre 2000, 20 p.

Mémoire sur le projet de politique scientifique, novembre 2000, 12 p.

Mémoire pour la Consultation nationale sur l'avant-projet de politique de la jeunesse, novembre 2000, 16 p.

Planification stratégique et orientations 1999-2002, janvier 2001, 16 p.

Composition typographique : Mono•Lino inc.

Achévé d'imprimer en octobre 2001
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville